



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

**ELECTION des REPRESENTANTS de la FRANCE**  
**au PARLEMENT EUROPEEN**

**25 mai 2014**

**HORAIRES DE SCRUTIN**

**de 8 H 00 à 18 H 00**

**SAUF pour 8 COMMUNES**

Le scrutin pour l'élection des représentants de la France au Parlement Européen sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures, dimanche 25 mai 2014, dans toutes les communes du département de la Côte-d'Or, à l'exception de :

- Chenôve
- Chevigny Saint-Sauveur
- Dijon
- Fontaine les Dijon
- Longvic
- Quétigny
- Saint-Apollinaire
- Talant

où l'heure de clôture a été fixée à 19 heures.

Vous pouvez retrouver l'arrêté préfectoral n° 244 du 30 avril 2014, publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Côte-d'Or, sur le site internet de la préfecture :

[www.cote-dor.gouv.fr](http://www.cote-dor.gouv.fr)